



PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 juillet 2023  
COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

Département de l'Orne

L'an **deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de **LONGNY-LES-VILLAGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christian BAILLIF**.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, Mme Frédérique BERGER, M. Michel BERNARDI, Mme Roselyne BRAULT, M. Bernard CALIXTE, Mme Edith DESAILLY, M. Jean-Vincent du LAC, M. Gilles DUJARDIN, Mme Elyane ENCELIN, Mme Anne-Marie DURAND, M. Bertrand FABRE, Mme Nathalie GAREL, Mme Cécile GARO, M. Michel GUIMOND, Mme Danièle LALAOUNIS, Mme Christelle LEGRAND, M. Claude LEPY, Mme Céline LEROY, M. Jean-Marc NAËL, M. Gilles ORY, M. Thierry PIOT, Mme Sylvaine RICHER, Mme Françoise ROBINEAU, M. Marcel VIANDIER.

Étaient absents : M. Marc BELAND, M. Michel DESCHAMPS, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, M. Roger PLESSIS, M. Pascal ROBACHE, Mme Céline SACHS-JEANTET, M. Jérôme VERAÏN.

Procurations : M. Michel DESCHAMPS en faveur de M. Bernard CALIXTE, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT en faveur de M. Jean-Marc NAËL, M. Pascal ROBACHE en faveur de M. Bertrand FABRE, Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN, M. Jérôme VERAÏN en faveur de Mme Françoise ROBINEAU.

Secrétaire : Mme Edith DESAILLY

---

Monsieur le Maire de Longny-les-Villages ouvre la séance du Conseil municipal à 20 h 05.

Il accueille les représentants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui vont assister à la séance.

Il propose une intervention de Monsieur Alexandre Féret du Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (CEN), venu spécialement de Caen pour présenter les missions du Conservatoire et parler du Coteaux de la Bandonnière.

Monsieur Féret explique que l'objectif du CEN est la préservation du patrimoine naturel. Il adhère à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ses missions sont ainsi communes aux 22 Conservatoires d'espaces naturels de France : connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels.

Espace naturel sensible de l'Orne, le site de la Bandonnière domine la vallée de la Robioche, c'est l'un des plus beaux coteaux calcaires du Perche. Sur ses 5 ha, le coteau abrite un habitat naturel remarquable : la pelouse méso xérophile. Grâce à un troupeau de chèvres communes de l'Ouest et de moutons solognots appartenant au Conservatoire, le coteau est entretenu et conserve sa grande diversité entomologique et botanique. En empruntant le sentier ouvert au public toute l'année, le promeneur pourra apercevoir orchidées sauvages et plantes rares, Mantes religieuses et papillons typiques des zones sèches, blaireautières et galeries d'abeilles solitaires...

Monsieur le Maire remercie Monsieur Féret pour son intervention et invite les membres du Conseil municipal à passer à l'approbation des comptes rendus des précédentes séances.

**Approbation des procès-verbaux des réunions du 30 mai 2023 et du 9 juin 2023**

Les procès-verbaux des réunions du 30 mai et du 8 juin 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

**Madame Edith DESAILLY est nommée secrétaire de séance.**

Compte-rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil municipal

## **DELEGATIONS AU MAIRE ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 31 MAI AU 5 JUILLET 2023

<b>DATE de dépôt</b>	<b>NOM ENTREPRISE MARCHE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
06/06/2023	LAMELET _ PISCINE	Réparation des pompes de circulations du local technique piscine	3 836,00 €	4 219,60 €
19/06/2023	SAGIR _ PISCINE	Avenant Déclaration Sous-traitance AB2M CARRELAGE	45 512,41 €	45 512,41 €
28/06/2023	VALLOIS _ SQUARE	Retenue de garantie lot 1		13 795,65 €
	VALBOIS _ SQUARE	Retenue de garantie lot 1		950,66 €

### **Les propositions de délibérations**

**Délibération MA-DEL-2023-055: Convention entre le SIAEP Perch'Est et la commune de Longny-les-Villages relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'accès de l'extension du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure**

**Délibération MA-DEL-2023-056: Ouverture d'une ligne de trésorerie**

**Délibération MA-DEL-2023-057: Bail pour l'exploitation agricole de parcelles situées sur la commune déléguée de Marchainville**

**Délibération MA-DEL-2023-058: Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

-----

### **1/ Convention entre le SIAEP Perch'Est et la commune de Longny-les-Villages relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'accès de l'extension du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure**

Monsieur le Maire explique que dans un souci de cohérence et afin de coordonner les interventions la commune de Longny-les-Villages va se voir confier par le SIAEP Perch'Est la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'accès à l'extension du lotissement du Minerai. Il convient de valider les termes de la convention qui définit cette délégation.

### **Délibération n° MA-DEL-2023-055 : Convention entre le SIAEP Perch'Est et la commune de Longny-les-Villages relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'accès de l'extension du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure**

En référence à la délibération MA-DEL-2023-038, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création de la voirie permettant l'accès à l'extension du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure, commune déléguée de Longny-les-Villages.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GILSON.

La loi MOP et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 prévoient que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, il est proposé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération, du SIAEP PERCH'EST vers la commune de Longny-les-Villages.

La mission de maîtrise d'ouvrage sera effectuée à titre gratuit.

Le montant total de l'opération est évalué à 118 071 € HT, 141 685.20 € TTC, la part du SIAEP est estimée à 5 750 € HT, 6 900 € TTC.

Après la réception des travaux, la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages seront à la charge de chacune des parties, en fonction de leurs compétences respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'accès de l'extension du lotissement du minerai à Neuilly sur Eure, jointe en annexe à la présente délibération
- autorise le maire à signer ladite convention.

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **2/ Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte en 2022 et qu'elle arrivera à son terme le 31 août prochain. Afin faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités dès septembre, il convient de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la continuité.

Il explique n'avoir reçu que deux offres sur les quatre banques sollicitées, qu'il présente.

Il dit que le taux présenté n'est valable qu'un mois car il est indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné 1 mois civil qui est en constante augmentation depuis un an.

Les Conseillers demandent s'il y a urgence à prendre cette décision aujourd'hui. Monsieur le Maire répond qu'il vaut mieux être trop prudent que de risquer de mettre la trésorerie de la commune dans une fâcheuse situation.

Les membres décident de ne pas ajourner la décision.

## **Délibération n°MA-DEL-2023-056: Ouverture d'une ligne de trésorerie**

La commune de Longny-les-Villages va faire face à de nombreux travaux d'investissement au cours de l'année 2023.

Bien que la plupart de ces travaux soient subventionnés, la commune doit avancer les fonds avant de pouvoir demander le versement des subventions sollicitées.

Même si la commune dispose d'une trésorerie convenable, il paraît souhaitable d'avoir recours à une ligne de trésorerie auprès d'une banque pour ne pas se retrouver en difficulté à la fin de tous ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit. Dans la limite d'un plafond fixé par contrat, la collectivité peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite en une ou plusieurs fois. La ligne de crédit permet de faire face à tout risque de rupture de paiement dans les délais très courts.

Afin de faire face à un besoin ponctuel et d'assurer la liquidation des dépenses de la collectivité, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €.

Une consultation a été lancée en vue de la contractualisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 € ; deux organismes de prêt ont présenté une offre.

Monsieur le Maire expose l'analyse de ces offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** la constitution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, destinée à faire face à des besoins ponctuels ;
- **Approuve** la demande de contractualisation auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, selon les caractéristiques suivantes :

**ARTICLE 1** : Monsieur le Maire de Longny-les-Villages est autorisé à réaliser, auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, 43 boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 500 000 €, dans l'attente :

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €.

Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**.

Ce concours est assorti de 1 000€ de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

**ARTICLE 2** : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0,80%.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois.

Ils seront à régler dans le mois suivant.

**ARTICLE 3** : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

**ARTICLE 4**: Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à intervenir au nom de la commune de Longny-les-Villages à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place ;
- à procéder sans autre délibération aux demandes de tirages et de remboursements dans les conditions prévues au contrat.

Votants : 29

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 5

### **3/ Bail pour l'exploitation agricole de parcelles situées sur la commune déléguée de Marchainville**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Ory, maire délégué de Marchainville qui fait un bref descriptif de la situation.

Il explique que les terres léguées par Monsieur Bosse étaient exploitées par un agriculteur et que celui-ci a fait valoir ses droits pour la retraite.

Un autre agriculteur est intéressé pour la location de ces terres et a adressé un courrier pour le faire savoir en proposant un montant de location de 165 € l'hectare par an.

Monsieur Ory précise que sans cette délibération, l'agriculteur ne peut pas demander l'accord de la DDT pour exploiter.

### **Délibération n° : Bail pour l'exploitation agricole de parcelles situées sur la commune déléguée de Marchainville**

La commune déléguée de Marchainville a reçu en leg de Monsieur Bosse des terres agricoles exploitées par Monsieur Pascal Hamelin qui a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite.

Aussi, Monsieur Ory ayant reçu une proposition de Monsieur Franck Launay se portant candidat à la location des parcelles concernées pour un montant de 165 € l'hectare.

Il convient de se prononcer sur la proposition reçue et de fixer la valeur locative à l'hectare de surface cadastrée.

Les parcelles concernées sont :

- « La Guinière », section B 84, pour une contenance de 1ha 29a 65 ca ;
- « La Plaine de Marchainville », section B 91, pour une contenance de 97a 90ca ;
- « L'Herbage », section ZI 15, pour une contenance de 2 ha 26a 20 ca.

Soit une surface totale de 4 ha 53 c 75 ca.

Le Conseil municipal, après avoir écouté les informations fournies, décide :

- de retenir la candidature de Monsieur Franck Launay pour la location et l'exploitation des parcelles citées ci-dessus,
- de fixer la valeur locative à 165 € l'unité (par hectare de surface cadastrée) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce dossier et à signer tous les documents y afférents.

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4/ Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

Monsieur le Maire rappelle que le vote pour les élections sénatoriales, dans le département de l'Orne se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 à la préfecture.

Conformément au décret n°2023-257 du 6 avril 2023 et la circulaire ministérielle du 30 mars 2023, tous les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 9 juin 2023 pour désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral.

Le Préfet a saisi le tribunal administratif de Caen la décision qui a rendu sa décision le 6 juin 2023 annulant les opérations électorales du 9 juin 2023.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2023 portant convocation du Conseil municipal pour procéder à une nouvelle élection

#### **Délibération n° MA-DEL-2023-058 : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 5 juillet à 20 h 00,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 portant convocation des conseils municipaux aux fins d'élire leurs délégués titulaires et suppléants,

Vu le procès-verbal des opérations qui se sont déroulées le 9 juin 2023 pour la désignation des délégués et suppléants de la commune de Longny-les-Villages,

Vu la décision du 26 juin 2023 du tribunal administratif de Caen annulant les opérations électorales du 9 juin 2023 pour la désignation des délégués du conseil municipal de Longny-les-Villages au collège électoral appelé à élire les sénateurs le 24 septembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2023 portant convocation du conseil municipal pour procéder à une nouvelle élection des délégués titulaires et suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM/ MMES LALAOUNIS Danièle, LEPY Claude, LEROY Céline, DU LAC Jean-Vincent. La présidence du bureau est assurée par ses soins et le secrétariat par Madame ENCELIN.

b) Élection des délégués et suppléants

Une liste a été déposée, elle est composée de :

ENCELIN Elyane  
BAILLIF Christian  
BERGER Frédérique  
VIANDIER Marcel  
LEROY Céline  
ORY Gilles  
BRAULT Roselyne  
NAËL Jean-Marc  
LALAOUNIS Danièle  
PIOT Thierry  
ROBINEAU Françoise  
CALIXTE Bernard  
GAREL Nathalie  
FABRE Bertrand  
RICHER Sylvaine  
GUIMOND Michel  
LEGRAND Christelle

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

29 conseillers présents et représentés ; 12 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 29 - bulletins blancs : 0 - bulletins nuls : 1 - suffrages exprimés : 28

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Délégués titulaires :

ENCELIN Elyane, BAILLIF Christian, BERGER Frédérique, VIANDIER Marcel, LEROY Céline, ORY Gilles, BRAULT Roselyne, NAËL Jean-Marc, LALAOUNIS Danièle, PIOT Thierry, ROBINEAU Françoise, CALIXTE Bernard.

Délégués suppléants :

GAREL Nathalie, FABRE Bertrand, RICHER Sylvaine, GUIMOND Michel, LEGRAND Christelle

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

-----

## INFORMATIONS

### \* Piscine :

Elle est ouverte depuis le 19 juin pour les scolaires et depuis le 20 juin pour le public. La fréquentation est stable.

La fuite est stabilisée et la température de l'eau est maintenue à 27° C grâce à la chaufferie bois.

Madame Desailly demande qui va distribuer les flyers dans les communes avoisinantes.

Monsieur le Maire répond que des flyers seront donnés à la Communauté de communes afin qu'ils soient remis à toutes les communes membres. Pour les autres communes, il faudra faire appel au bénévolat des membres du Conseil municipal.

### \* Cabinet médical communal :

Le désamiantage arrive à son terme et les autres entreprises se coordonnent afin d'assurer leurs missions.

Monsieur le Maire indique que la réunion d'attribution des aides à l'investissement a eu lieu ce jour à la Préfecture de l'Orne, mais qu'il n'a pas encore le résultat de l'arbitrage.

Madame Robineau demande pourquoi il n'y a toujours pas de passage piéton provisoire matérialisé devant le chantier.

Monsieur le Maire répond que ce passage a été demandé à plusieurs reprises.

Il précise que les ventilateurs mis en place pour le désamiantage vont bientôt être mis à l'arrêt.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil à assister à l'intervention de Monsieur Ségouin le 21 juillet prochain.

La parole est donnée à Madame Garo qui fait une brève présentation de la visite de l'Assemblée nationale avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes, accueillis par Madame Louwagie.

Elle informe le Conseil municipal qu'un local de dépôt d'objets et meubles divers est dédié à la déchetterie de Longny-au-Perche en vue du vide-grenier de Moulicent.

## QUESTIONS ORALES

Madame Desailly évoque un problème d'entretien du parc Eugène Cordier qui est assez régulier.

Monsieur le Maire dit que la société doit intervenir et qu'il va la relancer afin que l'entretien soit fait avant le 13 juillet.

Il en profite pour évoquer le problème avec le portail côté rue Cordier. Un rapport avec photos a été envoyé à l'entreprise responsable.

Madame Desailly se plaint du ménage des locaux de la salle des fêtes de Longny-au-Perche. Elle demande pourquoi la vaisselle est faite par les élus pour les manifestations organisées par la municipalité.

Monsieur le Maire répond que la société de ménage n'a pas vocation à faire la vaisselle et que dans les autres communes déléguées ce sont les élus qui se chargent de faire la vaisselle et le ménage des locaux.

La question de recruter un agent communal à la place ou en complément de la société est posée par plusieurs membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire dit qu'il va demander un comparatif financier entre le coût de la société et le coût d'un agent d'entretien à temps complet. Dès qu'il aura ces informations, il en fera part aux membres du conseil municipal.

Il est demandé la date d'ouverture du restaurant « Côté Jardin ». Monsieur le Maire répond le 1<sup>er</sup> août.

Madame Robineau demande si une réunion d'information sera organisée pour les riverains au sujet de l'aménagement du Champ de Foire à Longny-au-Perche.

Monsieur le Maire dit qu'une réunion sera organisée et qu'il faut déterminer la date et en informer les riverains par le biais d'un courrier.

Madame Robineau demande si la mairie a des nouvelles par rapport à la demande de mise en place du dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports.

Monsieur le Maire dit que les services de la Préfecture ont demandé des éléments complémentaires mais qu'aucune réponse, même négative, n'a été reçue.

Monsieur du Lac dit qu'une invitation pour la cérémonie du 14 juillet sera envoyée prochainement aux membres du Conseil municipal.

\*  
\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Edith DESAILLY



Christian BAILLIF

